

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

24/11/2014

Dossier complet le

24/11/2014

N° d'enregistrement

2014-0655

1. Intitulé du projet

Construction d'une zone commerciale composée d'une surface de vente alimentaire, d'une station service et des aménagements extérieurs, le long de la RD93 à Camphin-en-Pévèle.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société ATHENA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MOZAS Eric

RCS / SIRET

5 3 9 | 0 6 9 1 8 7 | 0 0 0 1 8

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale. La surface commerciale prévoit 173 places de stationnement pour le public.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit de la création d'une surface commerciale à vocation alimentaire dont le bâtiment s'établira sur un niveau (RdC) et dont la surface au sol sera de 3 740m².

Les aménagements extérieurs comprennent :

- la voie de desserte à partir de la RD 93 - Grand Rue
- 173 places de stationnements pour le public (devant l'entrée du bâtiment) dont 5 places PMR, 4 places famille, 2 places avec borne électrique et 15 places végétalisées.
- une station service
- un bassin de rétention
- un point "Drive" pour le retrait des courses
- des cheminements piétonniers et cycles
- un accès piéton et vélos indépendant depuis la RD93

4.2 Objectifs du projet

A 800m du centre-ville de Camphin-en-Pévèle et positionné sur un axe majeur structurant reliant Baisieux à Camphin, le projet animera l'entrée Nord de la commune tout en étant facilement accessible aux habitants de Baisieux et des hameaux belges voisins.

Le projet de création de magasin alimentaire a les objectifs suivants :

- Proposer à la population une nouvelle offre alimentaire de proximité, alliant choix et qualité,
- Permettre aux consommateurs de limiter leurs déplacements,
- Répondre aux besoins des consommateurs,
- Optimiser la satisfaction et le confort d'achat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet s'inscrit dans un chantier propre afin de limiter les nuisances auprès des riverains et notamment ceux présents au sud du périmètre. Une attention particulière sera donc portée sur :

- L'information des riverains ;
- La formation et l'information du personnel ;
- Les produits dangereux ;
- La gestion des déchets ;
- Le bruit ;
- Les pollutions potentielles du sol, de l'eau et de l'air ;
- La pollution visuelle ;
- Les perturbations du trafic et de l'exploitation du projet ;
- La qualité de l'air et les odeurs.

L'assainissement sera de type séparatif. Les eaux usées seront raccordées au réseau existant Grand Rue. Les eaux pluviales seront récupérées, tamponnées et infiltrées via des dispositifs de type noues ou bassins paysagers à ciel ouvert.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération sera accessible depuis la Grand Rue - RD 93 et le giratoire existant sur cette dernière.

Les piétons et vélos seront intégrés et mis en valeur de sorte que leurs déplacements soient sécurisés. Une liaison est prévue depuis l'arrêt de bus jusqu'au parcours client le long de la façade principale. Le projet est entièrement connecté aux pistes cyclables existantes.

Le parking de 173 places répondra aux besoins de tous avec 5 places PMR, des places spécifiques "maman/bébé" plus larges pour faciliter l'utilisation des poussettes.

En termes d'esthétique, la volumétrie et l'ensemble commercial fait écho au hangar agricole. Son gabarit et ses matériaux (le bois) sont respectueux de l'environnement s'insèrent de manière cohérente dans le site rural au cœur duquel il s'inscrit.

Le projet paysager prévoit la préservation des arbres existants le long de la RD93, l'intégralité du site sera végétalisée en accord avec le contexte actuel.

Les circulations poids lourds se font indépendamment des véhicules légers et ne transiteront pas par le parking. Les livraisons se feront sur le côté du bâtiment en arrière de la zone de Drive.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- Pas de soumission d'autorisation au titre du CPE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale parcelle	17 470 m2
Superficie plancher du bâtiment	3 740 m2
Espaces vert	4 812 m2
surface stationnement +Voiries intérieures	7 492 m2
Surface piétonniers	915 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Grand Rue RD 93
59780 Camphin-En-Pevele

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 15' 14,6" E Lat. 50 ° 55' 59,0 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols au niveau du périmètre opérationnel est à vocation agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 09/11/2005, modifié les 29/05/2006, 01/09/2008 et 31/01/2011.

Révision simplifiée approuvée le 31/01/2011

Le règlement applicable est relatif au zonage 1AUe (site ouvert à l'urbanisation).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

8

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Camphin-en-Pévèle se situe dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères. Tous les prélèvements d'eau souterraine supérieur ou égal à 50m sont réglementés.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches se situent en Belgique, il s'agit de la ZPS-SIC "Bassin de l'Escaut en amont de Tournai" (à 11 et 13km) et "en aval de Tournai" (à 9km). Les sites les plus proches en France se situent à 17km il s'agit de la ZPS "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" et la ZPS "les cinq tailles".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est la cathédrale de Tournai en Belgique située à 9.8km à l'Est.

g

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de terrassements importants car il suit en général le profil du terrain existant. Les déblais produits seront soit réutilisés sur place, soit évacués en décharge.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de s'implanter sur des friches et prairies rudérales ne présentant qu'un faible intérêt d'un point de vue écologique (cf. annexe 6 Fiche Terrain) Aucune zone humide n'a été identifiée sur site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit que l'intégralité des eaux pluviales du site soit récupérées, tamponnées et infiltrées via des dispositifs de type noues ou bassins paysagers à ciel ouvert. Les différents ouvrages sont dimensionnés en envisageant l'infiltration totale au milieu naturel. Les eaux usées seront rejetées vers le réseau public Grand Rue. Le projet fait l'objet d'un dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

8

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 1.74 hectare de friche prairiale pâturée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface commerciale entraîne une nouvelle fréquentation sur le site par les clients et par les véhicules. Vu la vocation de l'activité, la vitesse limitée sur le parking et la proximité avec la RD93, le niveau sonore ne sera pas augmenté significativement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les nuisances sonores de l'A27, les bureaux et locaux du personnel seront localisés à l'opposé de l'autoroute.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

g

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions extérieures seront limitées de façon responsable. Le centre commercial sera valorisé de nuit sans créer de pollutions lumineuses ni de nuisances visuelles.</p> <p>Plusieurs dispositions seront mises en places :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lampes halogènes et incandescentes proscrites - les éclairages n'enverront pas de lumière vers le ciel - l'éclairage extérieur raccordé à une GTC et/ou à des cellules photosensibles couplées à une programmation sur horloge permettra d'assurer un fonctionnement le plus réduit possible.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau existant Grand Rue en respectant la réglementation en vigueur. Les eaux pluviales seront récupérées, tamponnées et infiltrées via des dispositifs de type noues ou bassins paysagers à ciel ouvert.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la suppression de plus de 1,74 ha de terres agricoles (prairie).</p>

g

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Bien que situé à la frontière avec la Belgique, le projet n'entraînera pas d'incidences. Les incidences identifiées au 6.1 ne concernant que les terrains de l'opération.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante à l'entrée de ville de Camphin-en-Pèvele le long de la RD93 à proximité immédiate de l'A27 et à côté de la station d'épuration. Le secteur d'étude classé en 1AUe au PLU, secteur à vocation économique et commercial, est actuellement vierge de toute construction. Il s'inscrit dans une zone rurale dont le paysage est parsemé de construction de type hangar agricole.

Partant de la volonté de préserver et respecter ce paysage de qualité, le projet vise à offrir un équipement respectueux et en adéquation avec sa situation, tant en terme d'intégration que de fonctionnalité. Il s'articule ainsi autour de 4 axes:

- une implantation optimisée vis-à-vis des différentes contraintes du site et de ses connexions urbaines,
- un parti paysager en adéquation avec une volonté d'intégration respectueuse de son environnement,
- une fonctionnalité intégrant les modes doux de déplacement,
- une qualité du bâti en corrélation avec le site rural.

Le futur projet vise à un aménagement complet de la surface du terrain en un espace végétalisé en accord avec son contexte.

Le site est optimisé en proposant un bâti compact et fonctionnel. Les matériaux employés en façade sont composés d'une alternance de bardage bois vertical et bardage bois ajouré horizontal ainsi que d'ensembles vitrés en lien avec le parvis piéton. La volumétrie de l'ensemble fait directement écho au hangar agricole. Son gabarit est lui aussi respectueux de l'environnement et des bâtiments qui l'entourent.

De part son image, ses matériaux et son intégration, le projet s'inscrit donc de manière cohérente dans le site rural dans lequel il s'inscrit.

L'élaboration du projet s'est faite en cohérence avec l'environnement du site et au regard des éléments présentés dans le 5.2 et le 6.1 il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 6 - Fiche de terrain / prospection écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Quesnoy

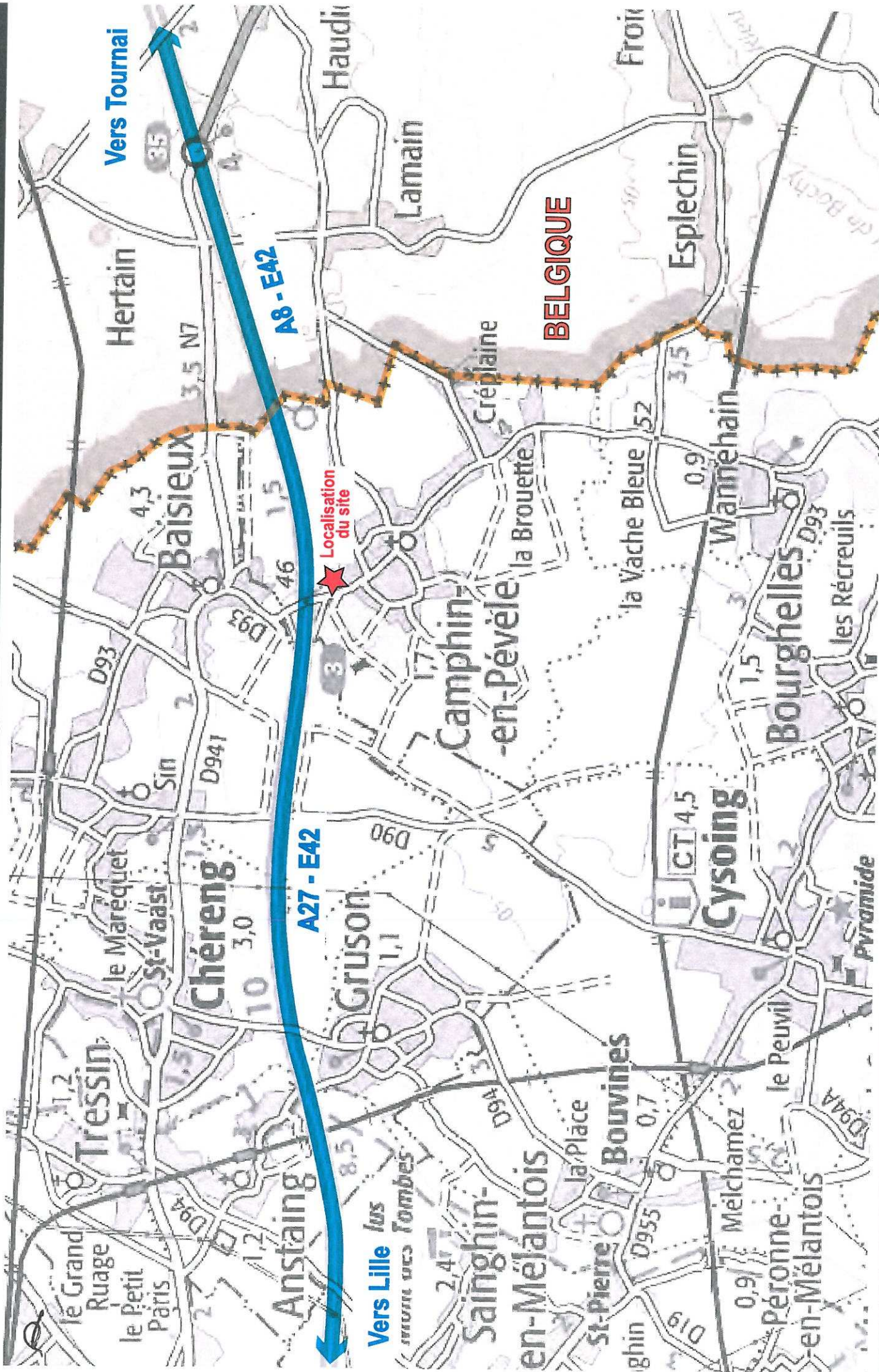
le,

21/11/2014

Signature

[Signature]

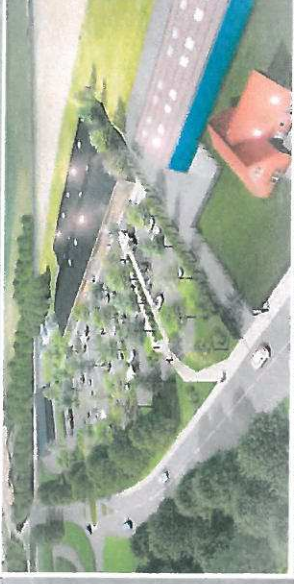
SOCIETE ATHENA
 Pôle Entreprises
 ZAE Ouest
 Route de Valenciennes - 59530 LE QUESNOY
 SARL - Siret 539 089 187 000 18 - APE 4110D





Photographies prises le 13/11/2014

ANNEXE 4 - Plan du projet



Demande d'examen au cas par cas d'un projet commercial sur Camphin-en-Pévèle

